**Modèle DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du *(jour / mois / année)*

L’an deux mil …, le *(jour en chiffres)* du mois *(mois en toutes lettres)* à *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *(préciser)*, sous la présidence de *(M. /Mme.)* *(Prénom et NOM)*, Maire de *(préciser la commune)*, dûment convoqués le *(préciser la date).*

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de Membres en exercice : |  |
| Nombre de Membres présents : |  |
| Nombre de suffrages exprimés : |  |
| Votes Pour : |  |
| Votes Contre : |  |
| Abstention : |  |

**Présent(s)** : *(Liste des Élus présents)*

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : *(Liste des Élus représentés)*

**Absent(s) excusé(s)** : *(Liste des Élus absents)*

**Le secrétariat a été assuré par** : *(Nom de la personne)*

N° 20…/………

Objet : Opposition à l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Madame/Monsieur le Maire expose :

VU l’Article 6.1 du Contrat d’Objectifs et de Performance, entre l’État, la Fédération nationale des communes forestières et l’Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d’Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l’opposition des représentants des communes forestières à l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l’ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d’Administration de l’ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l’activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l’impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d’encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d’examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d’examiner toute action supplémentaire qu’il conviendrait de conduire jusqu’à l’abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en séance

le *……………………….*

Le/La Maire

Publiée le : ……

Transmise au Représentant de l’État le : ………

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de ….……… dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.